

Image not found or type unknown



Montant dépôt de garantie location nue

Par **macmurphy**, le **03/11/2020** à **09:47**

Bonjour à tous

Je viens de constater que mon bailleur a exigé un dépôt de garantie de 3 loyers + charges au lieu d'un loyer hors charge lors de la signature du bail signé le 24 septembre 2010 et reconduit 2 fois depuis cette date. Ceci est illégal . Ai je encore la possibilité d'un recours?
Merci